

Nouvelles technologies

La pluridisciplinarité de notre équipe et la mobilisation de notre réseau nous autorisent à accompagner les CE sur la plupart des projets importants modifiant les conditions de travail.

La prise en compte simultanée des dimensions techniques, organisationnelles, économiques et sociales est l'assurance pour votre CE de ne rien laisser au hasard.

Cette intervention va permettre d'évaluer les conséquences du projet sur l'emploi, la qualification, la rémunération, la formation et les conditions de travail du personnel. Le projet pour être considéré « important » doit a priori toucher un certain nombre de salariés, ce qui exclut les projets à caractère ponctuel ou individuel.

Il pourra s'agir d'un changement d'outils entraînant des modifications dans les méthodes de travail ou encore de l'automatisation ou la robotisation d'un atelier jusqu'alors caractérisé par des opérations manuelles.

Au moins 1 mois avant la consultation, les membres du CE doivent recevoir les informations sur le projet et ses conséquences sociales, ainsi qu'un éventuel plan d'adaptation préparé par l'employeur (prévu dans le cas de mutations technologiques importantes et rapides).

L'expert va analyser et commenter l'installation des nouveaux moyens techniques, les projets de formation visant à l'adaptation du personnel et de façon générale déterminer les conséquences du projet sur l'emploi, la qualification, la rémunération, la formation ou les conditions de travail du personnel.

Dans les entreprises d'au moins 300 salariés, la rémunération de l'expert est prise en charge par l'employeur. En deçà de ce seuil, le CE peut solliciter l'intervention d'un expert, mais il devra le rémunérer sur son budget de fonctionnement faute d'accord de l'employeur pour une prise en charge.

Témoignage

« L'introduction d'un nouveau logiciel était présenté par notre direction sous un angle exclusivement technique. Bien sûr la commission formation avait demandé un programme spécifique mais notre expert social nous a ouvert les yeux sur les enjeux de qualifications, d'individualisation de la rémunération et de contrôle de l'activité des salariés et bien entendu des attentes de l'entreprise en terme de productivité ».